



CRISTAL HABITAT - RCS Chambéry 747020345 - Les illustrations figurant dans cette plaquette sont un libellé interprétation du projet élaboré par l'artiste. Les caractéristiques qui sont présentées ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, financières, administratives ou réglementaires imposées à CRISTAL HABITAT, notamment lors de l'instruction des autorisations de construire. Les appartements sont vendus avec des prestations nominales et des équipements nominaux. Illustration d'ambiance non contractuelle. Ne pas jeter sur voie publique. © COMULUX - www.wfx-comunik.fr - août 2017 - Illustrations : Arketype3D



**LES JARDINS D'EOLE**

Pour les amoureux de la nature

**EN VOITURE** 

- 7 17 min du centre ville de Chambéry
- 7 13 min de la voie rapide urbaine direction Grenoble ou Lyon

**EN BUS** 

- 7 Réseau stac : ligne 11
- 7 Ligne scolaire école maternelle et élémentaire de Bassens



Pour l'acquisition de votre appartement en résidence principale, le dispositif PSLA<sup>(1)</sup> (prêt social location accession) permet de bénéficier des avantages suivants :

- 7 TVA à taux réduit à 5,5 %<sup>(2)</sup>.
- 7 Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans à compter de l'achèvement des travaux.
- 7 Plafonnement des prix de vente et des loyers par logement.
- 7 Cumul possible avec prêt à taux zéro<sup>(3)</sup>.

(1) PSLA : Soumis à conditions de ressources et d'affectation du logement au titre de la résidence principale pendant 10 ans. (2) TVA réduite : Sous réserve que le locataire-acquéreur lève l'option dans les cinq ans de l'achèvement pour acheter le logement qu'il loue. (3) Prêt à taux zéro : Le prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) permet de financer jusqu'à 40 % du prix d'acquisition d'une résidence principale neuve (hors frais de notaire), sans les intérêts, ceux-ci étant pris en charge par l'Etat. Sous réserve d'acceptation du dossier par un organisme bancaire, cette aide est accordée aux personnes n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale depuis au moins deux ans. Sous réserve de respecter les conditions fixées aux articles L 31-10-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat et aux conditions de décret n° 2015-1813 du 29 décembre 2015, de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 pris en application de l'article R 304-1 du Code de la Construction et de l'Habitat et du décret n° 2015-1301 du 16 octobre 2015, le montant du prêt dépendant du niveau de revenus, de la composition du foyer fiscal, et de la localisation géographique du bien.



180 rue Paulette Besson, Chambéry  
 accession-vente@cristal-habitat.fr

04 79 71 88 50

[www.cristal-habitat.fr](http://www.cristal-habitat.fr)



## 9 APPARTEMENTS DU 3 AU 5 PIÈCES



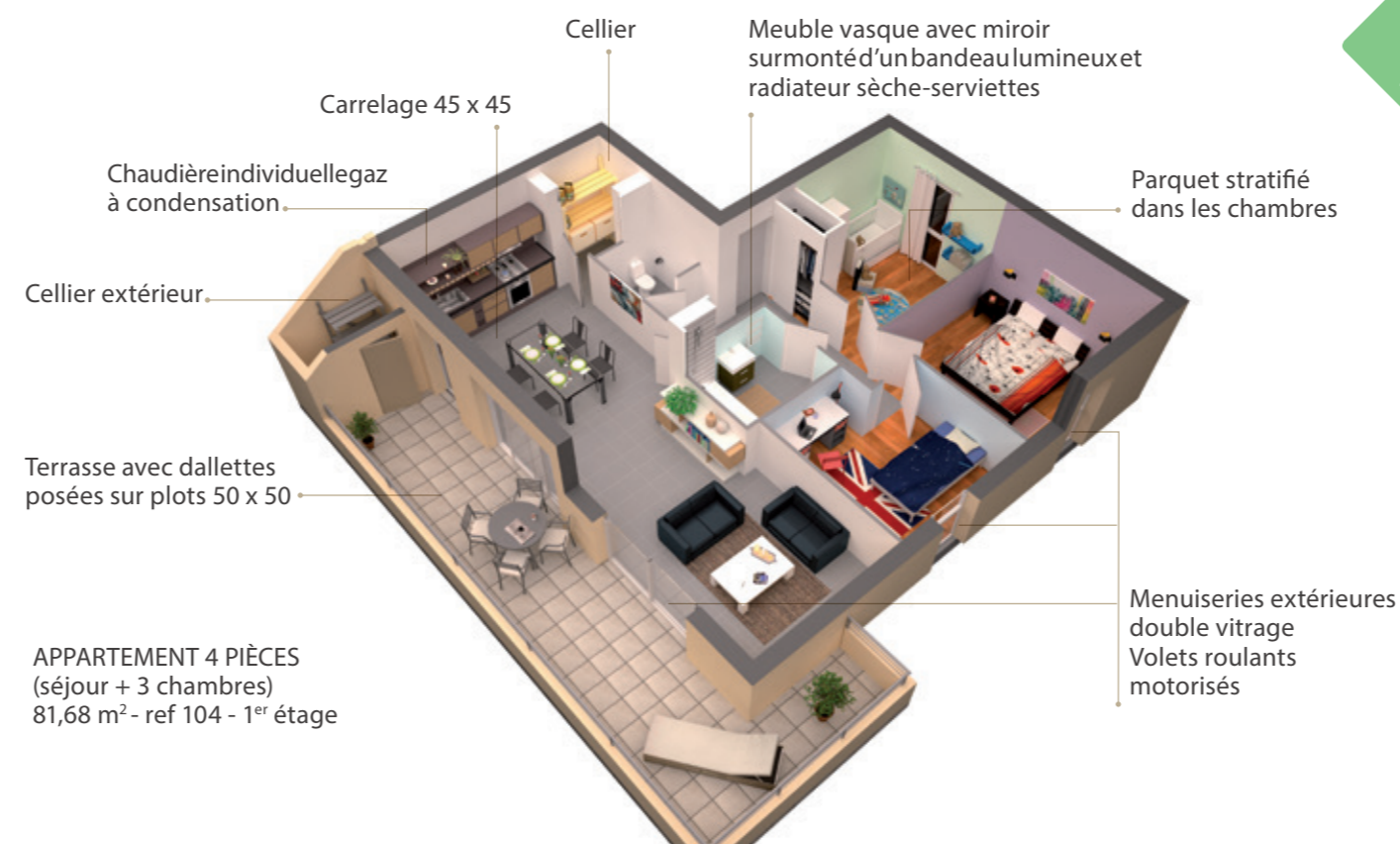
ABP Architecte

Dominé par les falaises boisées du Nivolet et du Revard, Vérel Pragondran est un havre de paix à proximité de toutes les commodités qui saura séduire les amoureux des grands espaces, de la nature et du calme.

Dans cet écrin de verdure, Les Jardins d'Eole, orientés plein sud, vous permettent de bénéficier depuis les terrasses et les espaces extérieurs, d'une superbe vue sur les massifs environnants.

La conception architecturale, alliant tradition et modernité, vous offre un compromis parfait entre l'habitat individuel, grâce aux entrées indépendantes et l'habitat collectif.

De par sa construction à taille humaine, la résidence Les Jardins d'Eole vous enchante par son esprit chaleureux et convivial.



### ENVIRONNEMENT

- 7 Un havre de paix en pleine nature
- 7 Vue sur les montagnes
- 7 Point de départ des randonnées pédestres
- 7 VTT et zone de parapentes

### CONFORT

- 7 Chauffage et production d'eau chaude par chaudière individuelle gaz à condensation
- 7 Local à vélo
- 7 Stationnement privatif

### ESTHÉTIQUE

- 7 Architecture contemporaine et traditionnelle
- 7 Larges terrasses
- 7 Entrée indépendante

RT  
2012

